

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi 5 septembre 2024,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL28/2024

Objet :

Approbation du règlement intérieur du réseau déchèterie-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. ROMIEN (suppléant - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. XAVIER (suppléant - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 29/08/2024

Avaient donné pouvoir :

Aucun pouvoir.

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS).

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Monsieur Patrice CAMBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération n°DL28/2024
Approbation du règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries
du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le comité syndical,

Vu les articles L.2224-13 à L.2224-17, L.2333-76, L.2333-78 et L.5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les articles L.541-1 à L.541-46 du Code de l'environnement relatifs à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

Vu le règlement sanitaire départemental des Yvelines,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu la délibération n° DL22/2023 du 06 avril 2023 portant approbation du règlement intérieur de la déchèterie-ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse située à Villejust,

Vu la note de présentation,

Vu le règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse joint en annexe,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse d'établir un règlement intérieur pour définir le fonctionnement et les conditions d'accès de son réseau de déchèteries-ressourceries, dans la perspective de l'ouverture de la seconde déchèterie du Syndicat située sur la commune de Saclay,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Approuve le règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries du SIOM de la Vallée de Chevreuse tel que présenté en annexe.
- ✓ Précise que ledit règlement s'applique aux deux équipements en service du SIOM : la déchèterie-ressourcerie de Villejust et celle de Saclay.
- ✓ Dit que ce règlement sera affiché au SIOM, sur les deux déchèteries-ressourceries et téléchargeable sur le site Internet www.siom.fr.

✓ Dit que ce règlement sera communiqué aux communes du SIOM.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :
Affichée le :

12 SEP. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL28_2024
Date de la décision:	2024-09-17 00:00:00+02
Objet:	Approbation du règlement intérieur du réseau déchèterie-ressourcerie du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20240917-DL28_2024-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20240917-DL28_2024-DE-1-1_0.xml	text/xml	1177
<i>nom original:</i> Annexe DL 28 2024 Règlement intérieur du réseau de déchèteries-ressourceries du SIOM.pdf	application/pdf	382363
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20240917-DL28_2024-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	382363
<i>nom original:</i> DL 28 2024.pdf	application/pdf	339936
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20240917-DL28_2024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	339936
<i>nom original:</i> Note présentation DL 28 2024.pdf	application/pdf	113983
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20240917-DL28_2024-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	113983

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 septembre 2024 à 17h15min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 septembre 2024 à 17h20min02s	l'enveloppe 1090879 est valide et passe en attente de transmission